Image not found or type unknown

Obligation d'un acte de vente significatif

Par **kiki33**, le **19/05/2010** à **20:09**

Bonjour,

J'ai signé une réservation de vente auprès d'une agence immobilière pour l'acquisition d'un appartement en VEFA(livrable en 2010).
L'agence veut que je signe un acte de vente significatif aupres du notaire.
Je n'ai encore obtenu l'autorisation des banques pour le crédit.
Apres signature de cet acte, devrai-je verser des indemnités au vendeur si je n'obtiens pas l'acceptation du crédit ?

Merci pour vos réponses

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés